



Direction des Affaires Financières
S.G

ARRETE N° 23-233

Déconsignation de fonds auprès de la
CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne, Conseiller Régional d'Ile de France,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 213-4-1, L 213-4-2 et suivants,

Vu la Décision n° 22-226, du 20 mai 2022, décidant de l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien, sis 61 rue de Paris, parcelle cadastrée section AI n°440 et appartenant à la société « BERTRAND FRANCK PHILIPPE », représentée par les Consorts BELOT,

Vu la requête formulée par la ville de Franconville-la-Garenne, représentée par son Maire, Monsieur Xavier MELKI, auprès du Juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Pontoise en date du 28 juillet 2022,

Vu l'Arrêté de consignation n°22-547 du 29 août 2022,

Considérant que la consignation de la somme de 18 900 euros n'a plus lieu d'être.

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Pays de Loire et du département de la Loire-Atlantique, préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations est autorisé à réaliser la libération des fonds consignés soit 18 900 euros représentant 15% de l'estimation faite par le service des Domaines se rapportant au bien sis 61 rue de Paris, parcelle cadastrée section AI n°440 et appartenant à la société « BERTRAND FRANCK PHILIPPE » représentée par les Consorts BELOT.

Article 2 : La somme sera déposée entre les mains du Comptable Public au profit de la commune de Franconville-la-Garenne.

Article 3 : Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne, Madame la Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Argenteuil et publié au registre des arrêtés.

Fait en Mairie de Franconville-la-Garenne, le 15 mai 2023

Caractère Exécutoire



Madame Jeanne Charles Geigne
le 6 juin 2023



Xavier MELKI

**Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile de France**

Acte à classer**ARR23-233FIN**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-05T07-10-00.00 (MI245444285)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20230515-ARR23-233FIN-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : DÉCONSIGNATION DES FONDs AUPRÈS DE LA C.M.S. DES L'ÉPOTS
ET CONSIGNATIONS.

Date de décision : 15/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : ARR 23-233 FIN.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/06/23 à 07:10

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis

Date 05/06/23 à 07:10

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception

Date 05/06/23 à 07:15